



Le 12<sup>ème</sup> petit déjeuner<sup>1</sup> de France terre d'asile était consacré à la question de la lutte contre les discriminations liées à l'origine dans l'accès à l'emploi et au logement. Cette rencontre publique s'est déroulée le 29 avril 2010. Elle a regroupé plus d'une quarantaine d'invités, acteurs engagés dans la promotion de l'égalité et la diversité, autour des interventions de Messieurs François HERAN, démographe à l'INED et président du Comité pour la mesure et l'évaluation de la diversité et des discriminations, Marc DUBOURDIEU, directeur général de la HALDE, et Philippe LENGRAND, secrétaire général adjoint de la CFDT Ile de France.

Les discussions ont porté dans un premier temps sur la question de la mesure des discriminations avec l'intervention de M. HERAN qui a mis en lumière l'apport fondamental de la mesure statistique en matière de lutte contre les discriminations, en montrant que cette connaissance, loin de se substituer à l'action, permet au contraire de la construire de manière plus pertinente et plus ciblée.

A ensuite été abordée la question des outils permettant de lutter contre les discriminations : M. DUBOURDIEU est donc revenu à ce titre sur l'augmentation croissante des plaintes déposées auprès de la HALDE et sur l'importance du critère de l'origine dans ce chiffre, tout en notant le fort sentiment de résignation qui règne chez les personnes qui en sont victimes. Néanmoins, face à ce constat sévère, existent des initiatives, institutionnelles ou émanant de la société civile, permettant de lever ces freins. M. DUBOURDIEU a ainsi présenté un certain nombre d'outils d'information et de communication mis en place par la HALDE visant à prévenir les comportements discriminants dans l'accès au logement, notamment par la prise de conscience des peines encourues si la véracité de la discrimination est établie par le juge.

Enfin, l'intervention de M. LENGRAND a permis de mettre en exergue l'importance de l'implication de l'ensemble des acteurs pour lutter contre les discriminations, et notamment syndicaux au niveau des entreprises, afin de faire progresser les consciences et ainsi avancer dans la mise en place d'outils de repérage, de prévention et de lutte contre toutes les discriminations y compris dans le déroulement des carrières.

Si le chemin à parcourir en la matière, et notamment pour les discriminations liées à l'origine, reste considérable, la parole s'est néanmoins libérée autour de cette question, permettant aux victimes de s'exprimer sur les actes discriminants qu'elles subissent et aux acteurs publics d'imaginer des outils efficaces pour parvenir à une égalité réelle.

Reste à s'interroger sur les limites de cette bataille qui ne saurait faire oublier la question sociale et l'oubli dans lequel des dizaines de milliers de jeunes français, résidant dans les zones urbaines sensibles, se trouvent. De même, la judiciarisation généralisée des

---

<sup>1</sup> Organisée par la Direction intégration dans le cadre du projet Réseau pour l'emploi et le logement des réfugiés – RELOREF mis en œuvre avec le soutien du Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire et du Fonds européen pour les réfugiés.

procédures, ignorant souvent les instances légales de dialogue social, à l'intérieur de l'entreprise invite chacun des acteurs à s'interroger sur les bienfaits et limites.

Paris, le 04 mai 2010.